



Coni/Schaan/LI, le 17 mai 2024

Communiqué de presse

Remise officielle du titre de « Ville des Alpes de l'année 2024 » à Coni

La ville de Coni s'est vu décerner le titre de « Ville des Alpes de l'année 2024 » à l'occasion d'une cérémonie officielle, le 17 mai. L'assemblée générale de l'association du même nom a également eu lieu dans le cadre du festival de la montagne de Coni (*Cuneo Montagna Festival*). Lors d'un atelier public organisé l'après-midi, l'accent a été mis sur les relations entre la ville et la campagne.

Patrizia Manassero, maire de la ville de Coni, Sara Tomatis, conseillère municipale pour le métro de montagne de la ville de Coni, Ingrid Fischer, présidente de l'association « Ville des Alpes de l'Année » et Magdalena Holzer, directrice de ladite association, ont notamment participé à la remise du titre.

La ville de Coni, située près de la mer et entourée de montagnes, profite de sa position stratégique au centre d'un espace de vie, de culture et de nature précieux au cœur de l'Europe alpine.

En tant que « Ville des Alpes de l'année », Coni reconnaît les principes de la Convention alpine, ce traité international en faveur du développement durable dans l'espace alpin. Cela se traduit par des étapes de mise en œuvre concrètes et innovantes de projets et initiatives existants et futurs (mesures dans le domaine du recyclage, de l'énergie, de la mobilité et de la biodiversité ; projets sur le changement climatique ; zone protégée du parc fluvial).

« C'est la première fois que l'assemblée générale annuelle de l'association « Ville des Alpes de l'Année » a eu lieu à Coni, qui a reçu le titre de « Ville des Alpes de l'année ». Pour la municipalité, c'est un honneur, mais surtout une précieuse occasion d'échanges : 23 villes réparties dans tous les pays alpins ont déjà précédé Coni sur cette voie. Chacune d'entre elles a ses spécificités sociales, économiques et culturelles et aborde les défis des régions de montagne. Nous savons que les problèmes se transforment souvent en opportunités. Le dialogue qui s'engage ici signifie un tournant dans notre relation entre la montagne et la ville », a déclaré la municipalité.

« Nous sommes très heureux·ses d'accueillir Coni en tant que « Ville des Alpes de l'année 2024 » dans notre association du même nom. Ce titre doit motiver et inspirer Coni à poursuivre courageusement sur la voie d'un avenir favorable pour tou·te·s et à s'orienter vers des objectifs durables. La ville de Coni est une digne représentante de plus dans notre réseau de villes pour la mise en œuvre de la Convention alpine », souligne Ingrid Fischer, présidente de l'association « Ville des Alpes de l'Année ».

« C'est un honneur pour moi de pouvoir remettre le titre de « Ville des Alpes de l'année » à Coni. Je vous félicite pour le travail accompli jusqu'à présent et les mesures ambitieuses réalisées en faveur de l'avenir de la ville », a déclaré Raphaël Castéra, maire de Passy, Ville des Alpes de l'année 2022, et membre du comité directeur.

Les Villes des Alpes jettent des ponts

Les Villes des Alpes de l'année jettent des ponts vers les régions environnantes et vers les régions lointaines en dehors de l'espace alpin. Coni est consciente de son rôle de « bâtisseur de ponts ». La ville est en quête de possibilités concrètes de coopération entre la ville et la

campagne. Ce sujet a été abordé à la session publique qui s'est tenue vendredi dans l'après-midi, dans le cadre de la cérémonie de remise du titre. À cette occasion, des expert-e-s ont présenté leurs visions d'une nouvelle gouvernance et d'un tourisme orienté sur le bien commun ainsi que des coopérations concrètes entre les villes et leurs environs.

L'adhésion à l'association « Ville des Alpes de l'Année » permet à Coni de tisser des liens étroits avec d'autres villes alpines afin de relever ensemble les défis climatiques, démographiques, sociaux et économiques qui touchent aussi bien les vallées que les régions de montagne.

L'association « Ville des Alpes de l'année » et le titre du même nom

Depuis 1997, un jury international décerne le titre de « Ville des Alpes de l'année » aux villes dans l'arc alpin équilibrant les intérêts de l'économie, de l'environnement et du social de manière exemplaire comme le veut la Convention alpine. Ce titre est une récompense pour la politique qu'une certaine ville mène, et une incitation à continuer sur ce chemin. Les villes distinguées collaborent au sein d'une association. Le réseau a été tissé par des villes en Slovénie, Allemagne, Autriche, Suisse, Italie et en France. www.villedesalpes.org

Pour toute question, s'adresser à :

Magdalena Holzer, directrice de l'association « Ville des Alpes de l'Année », tél. : +423 237 5353, +43 670 402 2493, magdalena.holzer@alpenstaedte.org

Informations supplémentaires :

www.villedesalpes.org/town/cuneo-2024/

Association « Ville des Alpes de l'Année »